

## Formation Initiale à l'Habilitation Electrique Pose Photovoltaïque (BP)

### **Objectif de la formation :**

Être capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication NFC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.

Être capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.

Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

**Durée : 10.5 heures soit 1,5 Jours en présentiel**

**Public Concernée : Personnel appelé à effectuer des opérations élémentaires en BT Photovoltaïque.**

**Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.**

**Nombre de Stagiaires : de 4 stagiaires **Minimum** à 10 stagiaires **Maximum****

**Prérequis : Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les INSTALLATIONS et MATERIELS sur lesquels il doit intervenir.**

**Coût de la formation : Sur Devis**

### **Contenu de la formation :**

<b>Module 1 : Tronc Commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance...</li> <li>• Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain : Electrisation, Electrocutation, brûlures.</li> <li>• Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.</li> <li>• Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.</li> <li>• Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.</li> <li>• Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.</li> <li>• Caractériser, identifier, contrôler et utiliser les équipements de protection collective.</li> <li>• Mettre en œuvre le matériel et l'outillage approprié, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à main, ...)</li> <li>• Evaluer le risque électrique et mettre en œuvre les mesures de prévention.</li> </ul>
<b>Module 5 : Thème Spécifique aux BP Photovoltaïque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nommer les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)</li> <li>• Connaître les limites de l'habilitation symbole « BP » et évaluer les risques dans ces limites.</li> <li>• Repérer la zone de travail, appliquer les mesures de prévention.</li> <li>• Identifier et vérifier l'état des matériels électriques d'une chaîne photovoltaïque.</li> <li>• Connaître et appliquer les règles de sécurité en cas de détérioration du matériel PV lors de la pose.</li> <li>• Raccorder une chaîne PV (matériel IP2X) et interconnecter des modules (matériel IP2X) en sécurité.</li> </ul>

### **Méthodes pédagogiques :**

- Diaporama
- Pratique intégrée à la théorie
- Démonstration

- Apprentissage
- Mise en situation
- Evaluations formative et certificative

### **Modalités d'évaluation des acquis :**

- Formateur certifié Formateur habilitations électriques
- Le formateur évalue les acquis des stagiaires (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires (QCM) en théorie et d'une épreuve en pratique (grille d'évaluation détaillée).

- *Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).*

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.